

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00953

Numéro SIREN : 804 090 587

Nom ou dénomination : 3M IMPORT

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000292

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

ORDONNANCE

Nous, Bernard MOLIE , Président du Tribunal Mixte de commerce de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION, assisté du commis-greffier, Juliette ASTIER .

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 3M IMPORT SARL 675 Ruelle Virapatrin 97440 SAINT-ANDRE RCS Saint Denis de La Réunion 804 090 587

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au **30/06/2024** le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022** de 3M IMPORT SARL 675 Ruelle Virapatrin 97440 SAINT-ANDRE RCS Saint Denis de La Réunion 804 090 587 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Saint-Denis-de-La-Réunion, le **12 1 DEC. 2023**

Le Président
Bernard MOLIE

Le commis-greffier
Juliette ASTIER

Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.71 € TTC (22.87 € HT – 1.94 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



ARRIVÉE

09 NOV. 2023

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE ET C.
DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION DES COMPTES****DE LA SOCIETE 3M IMPORT
(RCS SAINT-DENIS 804 090 587)****A LA REQUETE DE**

Monsieur Gaël Patrice Jean Saint-Marc MOUTIEN, né le 16/05/1995 à Saint-Denis, de nationalité française,

Agissant en qualité de Gérant de la société **3M IMPORT**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 675 ruelle Virapatrin, 97440 Saint-André, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis sous le numéro 804 090 587 (**Pièce n°1**),

Domicilié en cette qualité audit siège

Représenté par **Maître Norman Sulliman**, Avocat au Barreau de Saint-Denis de la Réunion, exerçant à titre individuel, demeurant 26 rue Jean Cocteau – Résidence Anaxagore – Apt 305 – 97490 Sainte-Clotilde - Tel : 02.62.94.31.14 – Email : ns@nsulliman-avocat.fr

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société 3M IMPORT était initialement une société à associé unique en la personne de Monsieur Jean Jismy Patrice MOUTIEN

Que la société 3M IMPORT a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31/12/2022,

Que, conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à ses statuts, l'associé unique devait statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que l'associé unique est décédé le 20 mars 2023 (**Pièce n°2**).

Que ce délai n'a pu être respecté en raison du décès de l'associé unique, Monsieur Jean Jismy Patrice MOUTIEN.

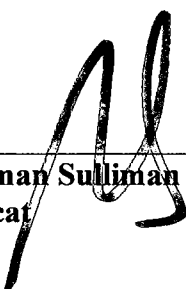
Dans l'attente du règlement de sa succession (qui est en cours), aux fins de pouvoir utilement convoquer une assemblée générale de la Société, aux fins d'approbation des comptes, il est demandé une prorogation du délai d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

C'EST POURQUOI

Monsieur Gaël Patrice Jean Saint-Marc MOUTIEN a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 3M IMPORT, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 1 an, soit jusqu'au 30 juin 2024 pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation des associés de la société 3M IMPORT conformément aux dispositions de l'article L. 223-26 du Code de commerce.

Fait à Saint-Denis

Le 7 novembre 2023



Norman Sulliman
Avocat

Pièces jointes :

Pièce n°1 : Extrait K-bis de la société 3M IMPORT

Pièce n°2 : Acte de décès